

2024-2617

2024-08-06

SUPÉRIEURS inc

DOMESTIQUE

LIRE L'ÉTIQUETTE
AVANT L'EMPLOI

LE PROTECTEUR
MAISON ET
JARDIN

Pour la répression des organismes nuisibles indiqués à l'intérieur des maisons et des appartements. Pour supprimer les fourmis sur les surfaces externes des bâtiments.

GARDER HORS
DE LA PORTÉE
DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 LITRE

DANGER

POISON

PRINCIPE ACTIF :
PERMÉTHRINE.....0.25%
Contient du benzoate de sodium à raison de 0.1% à titre d'agent de conservation.

NO D'ENREGISTREMENT : 27511.07
LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

Fabriqué par
Les Produits de Contrôles Supérieurs inc
1937 rue Le Chatelier, Laval,
Qc, H7L 5B3, Canada - (855) 808-2333

2024-2617
2024-08-06

MODE D'EMPLOI : Cet insecticide peut tacher ou endommager certains matériaux à base de plastique, de caoutchouc ou d'asphalte tels que les carreaux, les couvre-planchers, les tapis. Ne pas utiliser sur les tentures, papier peints ou matériaux semblables qu'il pourrait tacher. Appliquer l'insecticide prudemment sur les surfaces indiquées, en évitant tout mouillage excessif. Traiter une petite zone peu apparente pour vérifier la solidité de la couleur et la résistance aux taches avant de procéder à l'application complète. Il faut adopter de bonnes habitudes hygiéniques pour prévenir les réinfestations.

Dans la zone d'application, pour améliorer l'efficacité du produit, appliquer celui-ci directement sur l'organisme nuisible ciblé, dans la mesure du possible.

Restrictions :

NE PAS appliquer sur un plan d'eau.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales.

NE PAS contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. **NE PAS** appliquer sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

NE PAS appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents sur les lieux.

NE PAS laisser des personnes ou des animaux de compagnie pénétrer dans le site traité tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.

NE PAS appliquer sur des personnes, des plantes, des animaux de compagnie ou des sources d'électricité.

Sauf indication contraire sur cette étiquette, NE PAS appliquer sur les meubles (sauf les bibliothèques et les meubles de rangement), les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements.

NE PAS appliquer ce produit au dessus de la tête ni dans les endroits confinés (p. ex. greniers, vides sanitaires).

Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air.

NE PAS transvider le produit dans un autre contenant.

NE PAS appliquer sous forme de pulvérisation d'ambiance ni dans le cadre d'un traitement généralisé.

Comment appliquer à l'intérieur :

NE PAS APPLIQUER SOUS FORME DE PULVÉRISATION D'AMBIANCE NI DANS LE CADRE D'UN TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ.

Appliquer dans le cadre d'un traitement des fissures et des crevasses ou d'un traitement localisé seulement pour supprimer les organismes nuisibles indiqués sur la présente étiquette. Un traitement localisé consiste à appliquer le produit sur une superficie de moins de 0,2 m². Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce. Le traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer directement le produit dans les petites ouvertures qui s'observent à

2024-2617
2024-08-06

la surface d'une structure. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures.

Instructions concernant l'application à l'intérieur des bâtiments :

Pour supprimer les fourmis, les blattes, les lépismes argentés, les araignées :

Appliquer l'insecticide à l'aide d'un pinceau ou en jet grossier. Traiter à fond les surfaces internes des bâtiments, y compris dans les fissures et les crevasses des murs, des planchers et des plafonds; le long des plinthes et en arrière de celles-ci; autour des tuyaux et des réservoirs d'eau; sur les murs et les planchers en arrière et en dessous des électroménagers (p. ex. réfrigérateurs, cuisinières) et des meubles (p. ex. étagères, tiroirs, armoires, unités de rangement); autour des éviers, des drains et des conduites; autour des poubelles; autour des fondations intérieures; dans des zones localisées autour des poubelles; sur des parties localisées de planchers et de couvre-planchers; et aux points d'entrée (p. ex. autour des fenêtres et des portes). Dans le cas des lépismes argentés, pulvériser aussi les fissures et les crevasses dans les bibliothèques. Avant le traitement, retirer tous les objets des bibliothèques où des livres, des vêtements, des jouets, des serviettes et d'autres objets sont entreposés. Attendre que les bibliothèques traitées aient séché avant d'y replacer les objets après le traitement. Dans le cas des fourmis, pulvériser aussi les pistes et les nids. Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

Pour supprimer les puces [(adultes et larves)] et les tiques sanguines [(adultes et nymphes)] :

NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements. Appliquer sur les surfaces internes des bâtiments, y compris dans les fissures et les crevasses des murs et des planchers, le long des plinthes et en arrière de celles-ci, sur les cadres de fenêtre et de porte, et sur des parties localisées de planchers et de couvre-planchers. Remplacer la literie des animaux de compagnie par une literie fraîche et propre après le traitement des autres endroits indiqués sur l'étiquette. Le traitement peut être répété après 7 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît. NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par un animal de compagnie. Cela comprend le nettoyage à l'aspirateur des sols, des tapis, des meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et laver les endroits où l'animal se couche et vit, ainsi que les lieux adjacents.

À l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments :

Pour supprimer les fourmis: Utiliser à l'extérieur sur les surfaces externes des bâtiments. NE PAS traiter le sol, le gazon ou d'autres plantes adjacentes au bâtiment. NE PAS traiter les patios, porches, terrasses, gazebos ou structures de jeux. Appliquer sur les surfaces externes des fondations, sous les gouttières, autour des luminaires et aux endroits par lesquels les organismes nuisibles ciblés peuvent entrer (p. ex. moustiquaires, portes, cadres de fenêtre). Aussi, pulvériser sur les pistes de fourmis, dans les fourmilières et aux points d'entrée. Le traitement peut être répété après 14 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Produit nocif s'il est avalé, respiré ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer ses vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond après l'avoir manipulé et avant de manger, boire. Retirer les bols à poissons de l'endroit à traiter, attendre au moins 4 heures après le traitement avant de permettre leur retour. Ne pas utiliser ce produit là où il y a des aliments exposés. Ne pas employer dans des endroits où l'on entrepose de la nourriture en vrac. Ne pas s'en servir dans des armoires où l'on conserve des aliments ou des ustensiles de cuisine. Dans les maisons et les habitations, sortir ou couvrir tous les aliments et les ustensiles de cuisine exposés avant de pulvériser ce produit. Laver à fond toutes les surfaces qui pourraient entrer en contact avec des aliments avant de les réutiliser. Ne jamais emmagasiner ni pulvériser ce produit près d'une flamme découverte ou d'un poêle.

2024-2617
2024-08-06

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si inhalé, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou un ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : L'atropine sert d'antidote.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Emballer le contenant et le jeter aux ordures ménagères.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les organismes aquatiques.
Toxique pour les oiseaux.
Toxique pour les abeilles.
Toxique pour les insectes utiles.

Il est aussi très toxique pour les abeilles exposées au traitement direct ou aux résidus laissés sur les endroits traités. Ne pas appliquer le produit ou lui permettre de dériver lorsque les abeilles visitent activement les endroits traités. On devrait faire les applications de manière à laisser un intervalle maximal entre le traitement et la période suivante d'activité des abeilles.